

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

N° 317 : BUDGET PRIMITIF 2024

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCARDELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. LEFORT. Mme MAGNIER

Délégués suppléants

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	25
Nombre de votants	:	28

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

PREFECTURE DE LA MARNE

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le Président :

Après avoir débattu des orientations budgétaires, il importe maintenant d'examiner le budget primitif 2024. Ce budget prévoit les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires dans l'année à venir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Recettes de l'exercice 700 246.52 €

Chapitre 74 – Dotations et participations 629 123.46 €

74631	DGD des Régions	24 493.65 €
	• Tournée itinérante 2023	4 493.65 €
	• Soutien à l'ingénierie territoriale	20 000.00 €
74758	Groupement de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics (99 365 hab*3.95 €)	392 491.75 €
74773	Fonds européens	212 138.06 €
	• Participation du Feader 2024 (à hauteur de 80 %)	51 670.00 €
	• Participation du Feader 2023 (à hauteur de 80 %)	46 679.31 €
	• Participation du Feader 2022 (à hauteur de 80 %) réinscription	32 974.67 €
	• Participation du Feader (Tournée itinérante) 2024	24 960.00 €
	• Participation du Feader (Tournée itinérante) 2023 réinscription	20 480.00 €
	• Participation du Feader à la démarche PAT (Animation et comm.)	22 574.08 €
	• Participation du Feader à la démarche Tourisme	12 800.00 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 20.00 €

75888	Autres produits divers de gestion courante	20.00 €
-------	--	---------

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 71 103.06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Dépenses de l'exercice 615 120.93 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général 115 750.50 €

60632	Fournitures de petits équipements	300.00 €
6064	Achats de fournitures administratives	300.00 €
611	Contrat de prestations de services	9 000.00 €
	• Scriptéos (retranscription des PV des comités syndicaux)	1 500.00 €
	• Site Internet Illicoweb (actualisation + maintenance)	5 000.00 €
	• Flux Vision (Observatoire du tourisme 2024)	2 500.00 €
6132	Locations immobilières	2 860.00 €
614	Charges locatives et de copropriété	550.00 €
6161	Primes d'assurances	2 243.60 €
617	Etudes et recherches	74 000.00 €
	• Démarche touristique (charte graphique, signalétique)	20 000.00 €
	• Etude paysage (contentieux SCoT)	15 000.00 €
	• Animation des territoires (tournée itinérante)	39 000.00 €
6234	Réceptions	1 500.00 €
6182	Documentation générale et technique (abonnement AMM)	105.00 €
6188	Autres frais divers	150.00 €
62268	Honoraires (avocat Huglo-Lepage contentieux SCoT)	1 000.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500.00 €
6228	Divers	500.00 €
6231	Annonces et insertions (l'Hebdo du vendredi PAT)	5 724.00 €
6237	Publications	9 500.00 €
	• Signalétique tourisme	3 500.00 €
	• Circuits courts	6 000.00 €
6251	Déplacements et missions.	2 735.00 €
6261	Frais d'affranchissements	530.00 €
	• PETR 2024	265.00 €
	• PETR 2023	265.00 €
6281	Concours divers, cotisations	2 840.00 €

• Amm.....	250.00 €
• Anpp.....	1 100.00 €
• Symbiose.....	740.00 €
• Adhésion Leader France.....	750.00 €
62878 A des tiers	412.90 €
• Remboursement frais à l'AUDC (achat dictaphone et carte SD).....	312.90 €
• Remboursement frais km 2023 (véhicule AUDC utilisé par Leader)	100.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	60 363.18 €
6218 Autre personnel ext. (mad personnel DSI 2023 + 2024)	893.18 €
6331 Versement mobilité	250.00 €
6332 Cotisations versées au Fnal.....	50.00 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale (2022/2023/2024)	1 550.00 €
64131 Rémunérations (+ ½ poste de gestionnaire sur 3 mois)	42 000.00 €
6451 Cotisations à l'Urssaf.....	12 000.00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	1 800.00 €
6454 Cotisations aux Assedic	1 700.00 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	120.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	438 439.00 €
65748 Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	432 849.00 €
• à l'Audc 2024.....	150 000.00 €
• à l'AUDC prestation complémentaire Pilotage PTRTE	20 000.00 €
• à l'Association La Comète 2024.....	170 000.00 €
• à l'Association La Comète 2023 solde (réinscription)	85 000.00 €
• au PNR de la Montagne de Reims PAT 2024	7 849.00 €
65811 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (JVS).....	5 585.00 €
65888 Autres (PAS)	5.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre.....	568.25 €
6811 Dotations aux amortissements.....	568.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Recettes de l'exercice 2 456.25 €

Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 1 888.00 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section 568.25 €

21838 Dotations aux amortissements.....568.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Dépenses de l'exercice 1 136.50 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 1 136.50 €

21838 Autres matériels informatiques.....1 136.50 €

Tel est le budget primitif 2024 proposé au Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 de ses statuts,

VU le budget primitif présenté,

DECIDE :

- de fixer la participation par habitant à 3.95 euros pour l'année 2024.

- de solliciter l'aide à l'ingénierie de la Région Grand Est au titre de l'exercice 2024 pour les prestations d'animation et de suivi du PTRTE,
- d'approuver le budget primitif 2024 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons à hauteur de :

. Section de fonctionnement

* Recettes..... 700 246.52 €

* Dépenses..... 615 120.93 €

. Section d'investissement

* Recettes..... 2 456.25 €

Dépenses..... 1 136.50 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, mais sans la voix du Président de l'AUDC, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

PREFECTURE DE LA MARNE



Le Président,

Jacques JESSON